

**Direction Juridique**  
Service des Affaires Juridiques

Affaire suivie par *Violaine BERTEMES*  
Nos références : 2023-01-CADA

tél. : 03 26 69 52 25  
bertemes.violaine@marne.fr

Xavier BERNE

A Châlons-en-Champagne,  
le 08 JUL. 2024

**Objet :** Demande d'accès à des documents administratifs –  
Frais de déplacements, de restaurations et de représentation du Président du Conseil départemental

Monsieur,

Par mail, reçu le 31 mai 2023, vous sollicitez la communication des documents administratifs concernant les notes de frais de déplacements, de restauration et de représentation du Président du Conseil départemental depuis sa prise de fonction.

Par un avis n°20243049 du 30 mai 2024, reçu le 13 juin 2024, la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a enjoint au Département de la Marne de répondre à votre demande dans un délai d'un mois.

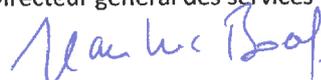
Ainsi, je vous informe que M. Christian BRUYEN, Président du Conseil départemental du 13 novembre 2017 au 6 novembre 2023 n'a pas émis de demande de prise en charge de ses frais de déplacements, de restauration ou de représentation lorsqu'il était en fonction.

Aussi, conformément à une position constante de la CADA, le droit de communication prévu à l'article L. 311-1 du Code des relations entre le public et l'administration ne s'applique qu'à « *des documents existants* » (avis CADA, 10 janvier 2019, n°20183583). Dès lors, il n'est pas possible de faire droit à votre demande de communication.

Vous pouvez contester la présente décision auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, par courrier au greffe de la juridiction ou en ligne via *Télérecours* citoyens, dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général des services



Jean-Luc BOEUF